



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 4 novembre 2020

Monsieur Daniel DECOURBE
Commissaire enquêteur
Mairie
39 route de Pontenx
40200 Saint-Paul en Born

Transmission électronique : pref-amenagement@landes.gouv.fr

Objet : Enquête publique relative aux travaux de dérivation des eaux et d'instauration des périmètres de protection concernant le forage de Saint-Paul 4 (code BSS003LLZU) – commune de Saint-Paul en Born.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous avons été heureux d'apprendre que cette enquête publique bénéficierait d'une prolongation jusqu'au 12 novembre 2020. L'étude des données techniques relatives à ce champ captant (territoire regroupant plusieurs ouvrages de captages d'eau potable souterraine dans une même nappe phréatique) a nécessité beaucoup d'heures de travail. Ce dossier est vraiment intéressant dans la mesure où il permet de faire le point sur une situation classique, à savoir la réponse à une augmentation de la demande des consommations d'eau en Aquitaine, région qui a la chance d'avoir des nappes profondes importantes.

Tout d'abord, permettez-nous de faire observer qu'il existe un SAGE Nappes Profondes qui intéresse la Gironde et qu'en dépit des demandes réitérées de la SEPANSO Landes il n'existe malheureusement pas de SAGE Nappes Profondes pour les Landes. Pourtant les prélèvements réalisés tant pour l'approvisionnement des citoyens en eau potable que pour des activités économiques (irrigation agricole, industrie...) sont susceptibles d'avoir un impact qu'il conviendrait d'évaluer en ne se contentant pas d'examiner si tel ou tel forage est susceptible d'affecter un ou des forages proches.

1 – Forages :

Il est fait référence à la « qualité des eaux dégradée » (page 23 – 1_notice_technique.prelable.pdf). La SEPANSO aurait aimé avoir des données précises sur la ou les causes de cette dégradation ; il est toujours instructif d'utiliser les retours d'expérience... Nous avons été surpris, non de trouver la carte géologique du secteur de Saint-Paul en Born, mais de ne pas trouver une carte présentant tous les forages dans ce secteur. Il faut arriver à la page 37 pour que l'inventaire des points d'eau » soit présenté ; il y a un forage non défini (!) et un forage agricole (donc prélèvement en période estivale qui donne lieu à une autorisation officielle). On note une insuffisance de données sur le cumul des prélèvements.

Ensuite la question de la protection des nappes par des argiles mérite réflexion. En effet chaque coupe géologique donne lieu à des caractérisations des argiles qui nous laissent perplexes. Ainsi :

- Coupe technique et géologique du forage de St Eulalie (Annexe VII). On observe trois couches d'argile légendées ainsi : argile, argile sableuse verte et argile sableuse bleue grise avec des coquilles. La première couche « argile » entre – 20,70 m et – 33,50 m peut-elle être qualifiée d'homogène ? La coupe géologique et technique du forage F2 de l'aérodrome de Mimizan montre des argiles diverses, apparemment non homogènes.
- De même la coupe géologique et technique du forage F3 de Saint-Paul.
- La coupe géologique et technique du forage F2 semble montrer que l'ouvrage est peu vulnérable.
- La coupe géologique et technique du forage de Bestaven montre diverses argiles.
- La coupe géologique et technique du forage du forage d'Aureilhan semble montrer que l'ouvrage est peu vulnérable (argile plastique...).
- La coupe géologique et technique du forage M5
- « *Sur le forage Saint-Paul F4, celui-ci a été recoupé à environ 60 m/TN soit à environ -50.5 m NGF. Comme le montre la coupe géologique visible en **Annexe 3**, les formations aquifères sont surmontées par une succession de dépôts principalement composés de formations argileuses intercalées avec des horizons silteux et/ou sableux. Ces formations constituent pour la nappe du Miocène un écran de protection naturel.* » (page 85 – 1_notice_technique.préalalbe.pdf).

Nous posons cette question car on peut se demander si les investissements projetés ne risquent pas d'être remis en question si une pollution survenait. Nous avons à l'esprit les pollutions (nitrates) des forages réalisés dans les lits majeurs cours d'eau (Adour), puis des forages réalisés plus loin, théoriquement non vulnérables aux polluants, qui ont été pollués par les produits chimiques appliqués pour protéger des cultures. Lorsqu'on se réfère à l'étude du BRGM intitulée « Cartographie de la vulnérabilité des systèmes aquifères de l'Aquitaine » (Seguin, décembre 2002) le tableau page 15 montre bien qu'il n'y a pas de garantie d'imperméabilité à 100% puisque les « argiles » sont qualifiées de « peu perméable meuble ». www.infoterre.brgm.fr/rapports/RP-52042-FR.pdf . Le BRGM se montre prudent. Aussi conviendrait-il de se montrer particulièrement prudent si l'on veut effectivement protéger la ressource sur le long terme.

L'analyse des risques de pollution pour le forage F4 conclut à l'absence de risque vu l'absence de sites BASOL sur la commune de Saint-Paul en Born (page 90 - 1_notice_technique.préalalbe.pdf). Mais s'agissant d'un champ captant peut-être serait-il intéressant de voir ce qu'il en est de cette situation dans les autres communes.

2 – Champ captant :

La lecture du dossier ANTEA (rapport de février 2017) nous laisse perplexes : conclusion (page 54/66) : L'ensemble des forages sont dans un bon état général aussi bien au niveau de leur chambre de pompage que de leur colonne de captage. **Les diagnostics des forages M5 et Bestaven devront être prévus courant 2017. La note technique de mise à jour est datée du 18 septembre 2017 !!!**

Dans ce document on peut lire en page 14 : Le dernier diagnostic a été réalisé en mars 2006 (rapport HydroAssistance HA_05-2006/11). Ce diagnostic a montré que l'ouvrage était en bon état. Il a été préconisé à l'occasion du prochain diagnostic décennal, qui devrait être réalisé courant 2017, de réaliser les travaux suivants...

Sauf erreur de notre part, il n'y a pas une mise à jour claire qui permette d'apprécier la gestion coordonnée des captages qui est envisagée par la Communauté de communes de Mimizan. Nous comprenons la demande de la Communauté de communes de Mimizan : abandonner les prélèvements dans la nappe du pliocène et augmenter les prélèvements dans la nappe du miocène (plus ancienne), c'est accéder à une ressource de meilleure qualité.

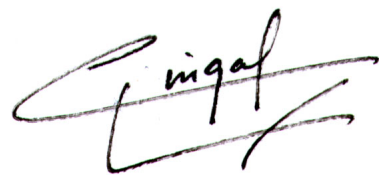
3 – Autre remarque :

La SEPANSO estime qu'il aurait été intéressant que La Communauté de Communes de Mimizan qui a compétence en matière d'eau et d'assainissement profite de cette enquête publique pour rappeler ses actions en matière d'économies d'eau, par exemple la valorisation d'eaux pluviales, ou encore sa communication vers les usagers.

Conclusion :

Ce dossier touffu donne lieu à la publication de données qui débouchent sur diverses affirmations. La SEPANSO estime qu'il s'agit d'interprétations, mais pas de démonstrations. Il faut espérer qu'aucun problème ne viendra perturber l'optimisme présent de la Communauté de Communes de Mimizan plus tard. Les précautions prises pour le suivi des prélèvements sont toutefois appréciables.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à nos observations et en vous priant de bien vouloir comprendre que l'analyse de ce dossier s'est révélée particulièrement difficile, veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
Georges.cingal@orange.fr
<http://www.sepanso40.fr>